



DDI



Groupe de travail informel du CT des DDI du 4 septembre 2014

- La réforme territoriale mérite des éclaircissements
- Le CHSCT des DDI s'impose

Dans la perspective du comité technique des DDI prévu le 17 septembre 2014, un groupe de travail informel préparatoire s'est réuni le 4 septembre sous la présidence de Nathalie Quielqueje qui assure l'intérim de la sous-direction du pilotage des services déconcentrés (SDPSD).

La délégation de l'UNSA était composée de Philippe COSTA, Daniel PUIGMAL, Franck BAUDE et Alain PARISOT.

L'ordre du jour proposé pour le prochain CT des DDI était le suivant :

- Réforme territoriale
- Bilan social 2013 des DDI
- Accord de méthode "hygiène, sécurité et conditions de travail"
- Point d'information sur l'organisation du suivi des situations signalées en DDI

Pour l'ensemble des organisations syndicales présentes, un tel ordre du jour du prochain CT des DDI a semblé intenable au regard de l'importance des sujets.

Réforme territoriale

L'UNSA s'est étonnée que les organisations syndicales n'aient pas été destinataires d'éléments leur permettant de réagir sur ce thème et s'est donc interrogée sur ce que recouvrirait l'inscription de ce point à l'ordre du jour du CT des DDI du 17 septembre.

L'administration a indiqué en réponse que le Secrétaire Général du Gouvernement (SGG) procéderait à des annonces consécutives au Conseil des Ministres du 17 septembre et qu'en conséquence, leur teneur n'était à ce jour pas détaillée.

L'UNSA a fait part de sa surprise et souhaité des éclaircissements. En effet, la réforme territoriale, c'est d'une part l'organisation territoriale de la République dont le redécoupage impactera les services déconcentrés, mais c'est aussi la "nouvelle étape de la réforme de l'Etat" telle qu'annoncée par le Premier Ministre le 2 juillet dernier. Ces annonces ont provoqué un malaise dans les services et nourri les inquiétudes des agents sur l'avenir.

L'UNSA a tenu à rappeler fermement que nous avons demandé et obtenu, à travers les décisions du CIMAP du 17 juillet 2013, une pause dans la RéATE afin de redonner de la confiance et de la stabilité dans les services, tout en améliorant la gouvernance.

Les communautés de travail, après avoir subi cinq années de RGPP et de RéATE, ne pourraient en effet pas comprendre que l'organisation des DDI soit entièrement remise en cause.

Bilan social

Le bilan social 2013 des DDI a été établi sur la base des informations collectées auprès des DDI par une enquête qui a connu un taux de réponse de 92%, ce qui est nettement supérieur à la précédente enquête réalisée. L'UNSA s'en était d'ailleurs inquiétée.

Le contenu de ce bilan social a été survolé mais mérite une présentation détaillée. L'inscription de ce point à l'ordre du jour devrait faire l'objet d'un report.

Projet d'accord de méthode "hygiène, sécurité et conditions de travail"

La SDPSD a soumis aux organisations syndicales un projet d'accord de méthode pour la mise en oeuvre des textes relatifs à l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail (HSCT). Il contient un programme d'actions et la déclinaison des dispositions réglementaires au niveau central et local ainsi que la création d'un comité national de suivi.

L'UNSA s'est vivement opposée à ce que soit discuté un tel projet d'accord. En effet, les questions d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, comme la mise en oeuvre de l'accord sur les risques psycho-sociaux (RPS), relèvent des compétences des CHSCT et des CT. Si le SGG n'a pas souhaité créer un CHSCT des DDI tel que nous le réclamons depuis plusieurs mois, il revient au CT d'examiner ces sujets en formation "dédiée CHSCT", conformément à ce qui avait été arrêté au CT des DDI du 17 avril dernier.

Les propositions d'actions envisagées ont toute leur place dans un tel CT prochainement réuni.

Pour autant, l'UNSA réitère sa demande de création d'un CHSCT des DDI, habilité notamment à suivre la mise en oeuvre du plan de lutte contre les RPS (qui sera décliné dans chaque DDI).

L'UNSA a demandé le retrait de ce point de l'ordre du jour, initialement prévu au prochain CT des DDI.

L'administration a finalement donné suite à cette demande. Le sujet fera l'objet d'un examen lors d'un CT des DDI dédié HSCT.